

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BENESSE-MAREMNE
SÉANCE DU 27 JUILLET 2015**

DATE DE CONVOCATION 21.07.2015
NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice 19

DATE D’AFFICHAGE 21.07.2015
Présents 14 Votants 14

L’an deux mille quinze le 27 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François MONET

Étaient présents ; Nathalie CHAZAL, Albertine DUTEN, Bernard GRIMONPONT, , José LABORIE, Jean-François MONET, Damien NICOLAS, , Jean Christophe DEMANGE, , Annie HONTARRÈDE, Noëlle BRU, Fernanda CABALLERO, , Chantal JOURAVLEFF, Fabien HICAUBER, Olivia GEMAIN, Bernard ROUCHALÉOU

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés, Muriel NAZABAL, Jean-Michel MÉTAIRIE, Christophe ARRIBET, , Valérie LABARRERE, Jean-Baptiste GRACIET

Madame Albertine DUTEN est nommée secrétaire de séance.

1- Objet: Agenda d’Accessibilité Programmée : demande de prorogation du délai d’élaboration.

La loi du 11 février 2005 pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées avait fixé l’échéance du 1er janvier 2015 pour la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public.

Face aux difficultés rencontrées par l’ensemble des gestionnaires d’établissements recevant du public pour respecter cette échéance, le législateur a mis en place un nouveau cadre réglementaire qui a été défini par l’ordonnance du 26 septembre 2014 et ses décrets et arrêtés d’application parus fin 2014 début 2015.

Ainsi, les gestionnaires d’établissements recevant du public qui ne sont pas accessibles au 1 er janvier 2015 doivent s’engager à réaliser les aménagements nécessaires et à les financer dans un délai déterminé en élaborant un Agenda d’Accessibilité Programmée (Ad’AP).

Le dossier d’Ad’AP étant à déposer en Préfecture avant le 27 septembre 2015, la commune de Bénesse-Maremne souhaite utiliser la possibilité de proroger cette date d’une ou deux périodes supplémentaires, afin de bénéficier du temps nécessaire:

-pour mettre à jour les diagnostics d’accessibilité existants en fonction des nouvelles exigences d’accessibilité publiées en décembre 2014 et identifier précisément les aménagements restant à réaliser et leur coût.

- pour définir une programmation pertinente et réaliste des aménagements à réaliser : en fonction des données liées à l’accessibilité, mais également en fonction de l’ensemble des enjeux liés à la gestion du patrimoine.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d’autoriser Monsieur le Maire à demander une prorogation du délai de dépôt d’Agenda d’Accessibilité Programmée d’une ou deux périodes supplémentaires pour pouvoir déposer ce dossier en Préfecture des Landes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code de la Construction et de l’Habitation,

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d’habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

VU le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l’agenda d’accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des

installations ouvertes au public,

VU l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public,

VU l'arrêté du 27 avril 2015 relatif aux conditions d'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution pour les agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public,

CONSIDERANT qu'il paraît difficile pour la commune de respecter le délai maximal pour déposer les agendas d'accessibilité programmé au plus tard le 27 septembre 2015 ;

CONSIDERANT le coût financier de l'ensemble des travaux à réaliser pour que la commune de Bénesse-Maremne soit en conformité avec les dispositions de la loi du 11 février 2005 et les dispositions modificatives précitées ;

CONSIDERANT que pour respecter les différentes dispositions précitées, il est aujourd'hui nécessaire pour la commune de Bénesse-Maremne de déposer auprès de Monsieur le Préfet des Landes les demandes de prorogation de délai prévus aux articles R.111-19-42 à R.111-19-44 du code de la construction et de l'habitation et dans les conditions fixées par l'arrêté du 27 avril 2015 ;

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article 1^{er} de l'arrêté précité, le conseil municipal de la commune de Bénesse-Maremne est tenu de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à demander une prorogation des délais de dépôt relatif aux agendas d'accessibilité programmé pour les établissements recevant du public de la commune.
Ayant entendu son rapporteur

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

DECIDE de demander une prorogation de délais pour déposer les agendas d'accessibilité programmé auprès de Monsieur le Préfet des Landes conformément aux articles R.111-19-42 à R.111-19-44 du code de la construction et de l'habitation ;

AUTORISE Monsieur le Maire à constituer, signer et transmettre une demande de prorogation de délais pour déposer les agendas d'accessibilité programmé auprès de Monsieur le Préfet des Landes conformément aux articles R.111-19-42 à R.111-19-44 du code de la construction et de l'habitation ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et signer toutes mesures et actes nécessaires s'y rapportant.

<p>1- OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX /CONSTRUCTION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE : AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES</p>
--

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la procédure de consultation publique mise en place pour la réalisation des travaux de construction du nouveau groupe scolaire.
Une procédure formalisée a été mise en place pour la consultation conformément au Code des marchés publics.

Un avis d'appel à concurrence a été publié sur le BOAMP en date du 30/04/2015 et sur le

JOUE le 02/05/2015 (envoi à la publication le 29/04/2015).

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics des Landes le 29/04/2015.

Mr DEMANGE précise que pour ce chantier on va travailler en « site occupé » donc le choix s'est porté sur des entreprises présentant des capacités extrêmement sérieuses et attentives à la mise en place de protocoles de sécurité.

Il indique que la fin des travaux est théoriquement prévue pour la fin de l'année 2016 ou le début de l'année 2017, en ce qui concerne la tranche ferme. Si à ce moment-là la commune en a les moyens, il sera enchaîné sur la tranche conditionnelle.

Des emprunts vont être souscrits pour des durées longues en ce qui concerne la tranche ferme. La Caisse des Dépôt a été sollicitée à cet effet. Une analyse de sa part est en cours. Il est certain que du fait du montant des travaux prévus, la commune va doubler la masse de son endettement.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Vu le Code des marchés publics et notamment ses articles 33 et 57 ;

Vu l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995,

Vu le décret n° 2008-1355 du 19 décembre 2008

Vu la parution des avis d'appel public à la concurrence dans le BOAMP et le JOUE ainsi que sur la plateforme de dématérialisation du site « marchespublics.landespublic.org » en date du 29/04/2015, conformément à l'article 57 du Code des marchés publics

Vu les offres reçues dans le cadre de la consultation citée en objet ;

Vu les procès-verbaux de la Commission d'analyse des offres en date du 16/06/15 et du 09/07/2015

Vu le rapport d'analyses validé par la Commission d'Appel d'Offres en date du 09/07/2015 ;

Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE le classement proposé par la commission d'appel d'offres ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer les marchés avec les titulaires des lots suivants :

LOTS		ENTREPRISE	TRANCHE FERME H.T	TRANCHE CONDITIONNELLE HT	TOTAL TF + TC HT
1	VRD	DUBOS	229 631,78	134 661,15	364 292,93
2	Démolition-gros-œuvre	SEG FAYAT	480 000,00	480 000,00	960 000,00
3	Charpente-bardage bois-couverture zinc	LAMECOL	393 135,40	301 746,50	694 881,90
4	Etanchéité	MIDI AQUITAINE ETANCHEITE	166 706,06	83 116,47	249 822,53
5	serrurerie	C2B	67 779,00	97 121,00	164 900,00
6	Menuiseries vitrées	LABASTERE 40	195 552,00	60 604,00	256 156,00
7	Menuiseries intérieures	MENUISERIE MORCENAISE	80 354,30	57 605,41	137 959,70
8	Plâtrerie-faux plafond	CREPIN	146 779,00	108 588,55	255 367,55
9	Peinture	SOPREA	41 724,05	23 895,90	65 619,95
10	Carrelage-faïence-sols souples	CBR et BDC	90 358,80	52 168,05	142 526,85
11	Electricité	IONYS	133 958,68	104 462,72	238 421,40
12	Chauffage-ventilation-plomberie-sanitaires	COFFELY AXIMA	234 926,17	176 073,83	411 000,00
13	Cuisine	TECHNICUISINE	54 646,00	NC	54 646,00
14	Ascenseur	ORONA	NC	19 000,00	19 000,00
15	Paysage	BOURIE DE BIE	48 142,90	87 723,94	135 866,84
TOTAL			2 363 694,14	1 786 767,52	4 150 461,65

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015

2- OBJET : TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC : nouvelle voie de contournement de l'école et Route d'Angresse

Monsieur le Maire explique qu'une nouvelle voie pour le contournement du futur groupe scolaire, venant d'être créé, il s'agit désormais d'électrifier celle-ci afin de permettre son éclairage nocturne.

Par ailleurs il est va être procédé sur la route d'Angresse à un effacement des réseaux par enfouissement ainsi qu'à un renforcement de celui-ci.

Le SYDEC, gestionnaire du réseau d'électricité de la commune, propose un devis pour chacun de ces deux projets. La participation communale s'élève ainsi –à titre prévisionnel– à un montant de 15 022 euros pour la voie de contournement de l'école et à 6 371 euros pour la Route d'Angresse.

Mme JOURAVLEF souhaite qu'on lui précise si des ampoules spéciales seront utilisées. Il lui est répondu que ce ne seront pas des ampoules spéciales excepté aux abords de l'école puisqu'à cet endroit des LED seront utilisées (Lampes à diode électroluminescentes).

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

Vu le code des collectivités territoriales ;

APPROUVE les projets de travaux proposés par le syndicat SYDEC électricité et en valide l'étude chiffrée

AUTORISE Monsieur le maire à faire réaliser les travaux :

- d'électrification de la nouvelle voie de contournement du futur groupe scolaire afin de permettre son éclairage nocturne, pour un montant estimé de **15 022 euros**.

- d'effacement et de renforcement des réseaux par enfouissement sur la route d'Angresse pour un montant estimé de **6 371 euros**.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015

3- <u>OBJET</u> : PROTECTION et LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORET : DESIGNATION DE CHEFS DE LUTTE
--

Monsieur le Maire explique qu'afin de mieux coordonner les secours en cas d'incendie qui se déclarerait sur la commune, il y a lieu de nommer deux référents connaissant bien le territoire forestier et suffisamment disponibles pour intervenir à tout moment, de jour comme de nuit.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

Vu le code des collectivités territoriales ;

APPROUVE les candidatures des Messieurs :

- Chef de lutte : Georges GEMAIN – 366 Chemin de Lamic à Bénesse-Maremne
- Chef de lutte adjoint : Jean-François DUSSIN – 723 route de Bayonne à Bénesse-Maremne

INDIQUE que ces nominations seront effectives pour toute la durée du mandat municipal

Rapport des commissions :

- **Commission urbanisme : Mr DEMANGE indique que :**

La commission urbanisme placée auprès de la communauté de commune s'est réunie pour discuter du projet de PLUi. Une quarantaine de personnes était présente. Le compte rendu de cette réunion sera adressé par mail à l'ensemble du conseil municipal.

Il y a été décidé qu'une « Charte de gouvernance » serait établie, axée sur 3 thématiques qui feront respectivement l'objet de 3 comités de pilotage.

L'un des Comité de pilotage sera composé de l'ensemble des 23 maires de la communauté de communes.

D'ores et déjà, il est exposé que le produit de la taxe d'aménagement sera conservé par les communes et ne sera donc pas transféré.

Une prochaine réunion devrait se dérouler en septembre.

Concernant le projet d'aménagement du bourg, l'étude réalisée par Mme Cazaux, architecte du CAUE, sera diffusée à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Un appel à candidature sera prochainement lancé afin de nommer un architecte paysagiste pour la mise en valeur des sites. Il est proposé que celui-ci travaille en étroite collaboration avec le paysagiste choisi pour les travaux sur le nouveau groupe scolaire.

- **Commission Enfance/jeunesse/vie associative : Mme CHAZAL indique que :**

L'organisation du repas des enfants au restaurant scolaire restera inchangée puisque les ATSEM seront toujours présentes au moment du service.

- **Commission culture/communication/citoyenneté : Mme JOURAVLEFF indique que :**

Selon elle, durant les Fêtes locales, peu d'élus du conseil municipal ont été présents pour assister aux manifestations organisées par les associations.

Elle souhaiterait que les associations de Bénesse se fédèrent autour d'un projet commun.

A cet effet, elle envisage d'organiser une réunion conjointe avec la commission vie associative et commission communication afin d'organiser la « vie des associations » et restaurer les liens qui doivent les fédérer les unes aux autres. Elle souhaite écouter les propositions émanant de ces associations et envisager des avancées nouvelles d'ici la fin du mois d'octobre. Par la suite, les présidents des associations seront invités à des événements festifs.

Mr DEMANGE se demande s'il ne faudrait pas plutôt prendre le problème à l'envers : à savoir écouter au préalable les associations.

Mme JOURAVLEFF confirme qu'il est nécessaire que chaque association s'exprime.

Mr GRIMONPONT remarque que plusieurs réunions portant cet objectif ont déjà été organisées mais que peu d'associations ont souhaité y participer.

Mme JOURAVLEFF rappelle qu'il serait souhaitable de fixer une date pour accueillir les jeunes du Conseil municipal de jeunes au sein du conseil municipal des adultes et au cours d'une véritable séance de conseil.

Mr MONET indique qu'on organisera spécifiquement une séance adaptée aux Jeunes du CMJ.

Mme JOURAVLEFF indique qu'un nouveau magazine sera imprimé fin août/début septembre.

- **Commission des travaux : Mr ROUCHALEOU indique**

qu'un grand projet de travaux de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sera mis à l'étude dès le début du mois de septembre 2015.

Le raccordement des particuliers au futur réseau sera pris en charge et réalisé par le SYDEC.

- **Commission Action Sociale : Mme Albertine Duten**

Le 30/6/2015 a été mis en place le plan de repérage des personnes vulnérables (plan canicule) vu les températures annoncées sur la durée.

Pour les enfants de l'école sur 2 jours : les 30/6 et 3/7 :

Prise en charge des enfants entre 11h1/2 et 13h1/2 par des membres du conseil municipal et personnel administratif dans des salles avec une température aux environs de 20° : salle de la bibliothèque, 2 salles de classe, 2 préfabriqués

climatisés, le centre de loisirs, la salle du BNSAdos.

Le CCAS a fourni 29 packs d'eau.

Pour les personnes vulnérables :

Pour 34 personnes de + de 75 ans, seules, handicapées, malades : visite à domicile et tel par 2 personnes du conseil municipal. La plupart étaient satisfaites et remercient la mairie et le CCAS.

☞ Informations du Maire :

Décisions du maire prises en vertu des délégations données par le conseil municipal :

2015-11	26/06/2015	Achat d'une prestation de service chez DevalBike (BNS ADOS)	216 €
2015-12	06/07/2015	Convention de raccordement électrique chez Mr Daguerre	1374,33 €
2015-13	06/07/2015	Convention de raccordement électrique chez Mr Estéves	1380 €
2015-14	13/08/2015	Enfouissement du réseau Chemin de Béga	7408 €

Mr MONET informe :

- Qu'il a été sollicité une subvention au titre du FEC pour des travaux à intervenir sur les contreforts de l'église (pose de tirants)
- Que le conseil municipal est convié à une visite de la future UVE (unité de valorisation énergétique) du SITCOM en septembre (la première exploitation débutera en avril si tout se passe comme prévu)
- Une visite du Pôle culinaire sera organisée en septembre
- L'entreprise Fontroche et son projet d'implantation d'une unité de méthanisation organisera une semaine complète d'information en mairie, à destination de tous
- Que le Sydec a indiqué par courrier, qu'il souhaitait abandonner le forage d'eau potable situé à proximité du local prêté aux chasseurs, afin de ne plus l'exploiter
- Qu'il sera procédé à l'acquisition d'une petite parcelle de terrain destinée à la réalisation d'un rond-point sur la route de Capbreton.
- Que la communauté de communes a le projet de créer une ligne directe pour son car « Yégo » entre Bénesse et Capbreton
- Qu'une réunion a été organisée avec les agents des services techniques afin de leur recommander de renforcer leurs relations de cordialité et de respect mutuel, naturellement du entre collègues de travail.
- Que les Fêtes de Bénesse se sont déroulées dans de très bonnes conditions.
- Que la finale des championnats nationaux de pelote se déroulera à Bénesse le 11/08/15

Il indique que le prochain conseil municipal se déroulera le 25/08/15 à 18 h 30.

La séance est levée à 21 h 30